

SORTIE DE DÉCEMBRE 1996

Le Mont Saint Maurice et son enveloppe sédimentaire

Promenade effectuée par un temps de fin d'automne pluvieux et bouché qui ne nous a pas permis de monter au sommet du Saint Maurice, mais qui avait fait en fin d'été l'objet d'une reconnaissance à trois qui nous avait ouvert les aperçus essentiels avec un éclairage propice à la photo.

1 - EXISTENCE PROBABLE D'UN ANCIEN MAAR

Un premier arrêt à 500 mètres d'Orzilhac sur la D 632 en direction de Coubon nous conduit à un affleurement caractéristique de projection de maar classique avec abondantes enclaves de socle granitique liées par un ciment de nature argileuse qui lui confère une cohérence plus forte que celle que l'on voit habituellement dans ce type de projection.

Le point de stationnement domine une zone déprimée comblée par des matériaux de remplissage de maar et limitée pratiquement de toutes parts par les affleurements du granite. Un petit chemin en déblais en direction de la côte 707 laisse apparaître le long du talus un mélange de granules volcaniques, d'arène granitique au dessus d'un mince horizon des sables inférieurs éocènes.

2 - LES ARGILES OLIGOCÈNES

En poursuivant d'environ 500 mètres toujours en direction de Coubon l'érosion a dégagé des affleurements d'argile claire varvée d'horizon bleu vert. Cette argile est constituée essentiellement d'illite, minéral caractérisé par une structure comportant 3 feuillets de $1. 10^{-9}$ m d'épaisseur. Ici cette argile est lardée verticalement de tubules de calcaire et de cloisons de calcite qui étant plus dures restent en saillie de quelques millimètres à l'affleurement.

3 - LES SABLES SUPÉRIEURS

En revenant sur la RN 535 en direction d'Arsac en Velay, un chemin prenant à droite après le ponceau sur le ruisseau de Maniores en direction du Mont Say nous conduit sur un affleurement bien marqué des sables supérieurs en position de toit sur les argiles précédentes. Cette séquence correspond à un retour à des conditions de sédimentation fluviale. Localement ces sables dit "Sables de la Laussonne" ont une couleur rousse plus marquée que ceux de la série inférieure mais de grain à peu près identique.

4 - L'APPAREIL VOLCANIQUE DU MONT SAINT MAURICE

Les conditions du terrain et le brouillard qui encapuchonnait la cime nous ont fait abandonner toute tentative d'ascension au cours de cette sortie. Il nous semble intéressant malgré tout de faire ici état de la reconnaissance faite sur ce volcan quatre mois auparavant.

Ce volcan se présente sous la forme d'une échine d'environ 500 mètres de long orientée SE - NW et comportant à chaque extrémité une petite éminence sommitale.

En l'abordant par le SE il se présente sous la forme d'un dyke d'environ 30 à 40 mètres de largeur. Les parois de contact avec l'argile largement dégagées par l'érosion de ce matériau sont sensiblement verticales. L'érosion de ce mur par les agents atmosphériques a créé à son pied un canal de blocaille basaltique qui migre avec les argiles parallèlement à la paroi, en formant une espèce de rivière de pierres. L'axe de la prismation est horizontal (photos 1 et 2).

L'éminence Est n'offre aucune présence de projections ou de retombées scoriacées. En poursuivant vers l'Ouest l'arête se continue toujours sous la forme d'un dyke. Mais aux abords immédiats de l'éminence Ouest et sur le versant en direction de la Loire les parties les plus hautes sont constituées de scories soudées, qui ont fait l'objet d'interventions humaines (présence de sarcophages et de restes de murs d'un ancien hermitage. En léger contre bas toujours en direction de la Loire l'axe de la prismation devient verticale, nous sommes en présence d'une coulée. Toujours plus bas il est visible que l'érosion a mouvementé les argiles et entraîné par blocs de plusieurs dizaines de mètres les tranches de coulée qui en constituaient le toit. Cette géomorphologie peut également s'observer depuis le lit de la rivière et les gravières exploitées. Toute la pente traduit une instabilité gravitaire.

J. CABROL